



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

**DEL2024/64**

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2024

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 19 décembre 2024**

*Présents :* Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSchMITT, M. MAUGEIN.

*Absents excusés ayant donné procuration :* M. SOTHIER, pouvoir à Mme LAMY ; M. LEGAL, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN.

*Absent excusé* M. GENESTIER

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Représentés 6:

**Votants : 28**

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.**

**Portant approbation de la convention de mutualisation des dépenses entre les communes bénéficiant du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) rattachées à l'antenne sise à Saint-Germain-au-Mont-d'Or et autorisant Madame le Maire à la signer**

Rapporteur : Mme SAVIN

Il est rappelé que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est un dispositif ressource de l'Education Nationale dont la mission est l'aide aux élèves en difficulté de la petite section au CM2.

Les professionnels du RASED contribuent, en liaison avec les parents et les enseignants à prévenir, à réduire, les difficultés éprouvées par les élèves dans l'apprentissage ou l'adaptation à l'école. Il a également pour mission d'aider l'école à accueillir les enfants en situation de handicap.

L'équipe du secteur dont dépend la commune de Genay est composée de 3 personnes : de 2 Enseignantes Spécialisées à Dominante Pédagogique et d'une Psychologue Education Nationale.

Ces professionnels du RASED interviennent et se déploient sur 7 communes du Val de Saône :

Cailloux-sur-Fontaines, Fleurieu-sur-Saône, Genay, Montanay, Quincieux et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

L'équipe RASED est basée au groupe scolaire Françoise Dolto à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or assure la mise à disposition des locaux de rattachement administratif. Un budget est également constitué pour le financement des frais de fonctionnement (abonnement téléphone, achats de tests spécifiques...) et d'investissement (téléphone, ordinateur...).

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**VU le Code de l'Education et notamment son article L.212-8,**  
**VU la circulaire n° 2002-111 du 30 Avril 2002, et notamment son article L. 111-1 relatif à la dispense d'aides spécialisées aux élèves des écoles maternelles et primaires en grande difficulté,**  
**VU le projet de convention annexé,**

**CONSIDÉRANT que la Commune de Saint Germain au Mont d'Or accueille dans son groupe scolaire le RASED et assure les dépenses de fonctionnement au vu des articles L.211-8 et L.212-5 du Code de l'Education,**

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la convention relative au Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer cette convention.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

**La Secrétaire, Nadine PIN**



**Pour Extrait Conforme,  
 Le Maire, Valérie GIRAUD**



*Acte certifié exécutoire après*  
 - transmission en Préfecture le 20 décembre 2024  
 - publication sur le site internet de la Ville le 20 décembre 2024